

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

LIVRET D'ACCUEIL DU CCAS LES LOGES-EN-JOSAS

2022-2023

Les membres du CCAS

Caroline DOUCERAIN, Présidente Arlette PEYTOUR, Vice-présidente

Membres du conseil municipal

Sarah ANDRE
Houria BENSEKHRIA
Jean-Jacques BRETECHE
Odile CONROY
Nicole MARCHAIS
Sylvie PERRAUD

Membres nommés

Maryvonne AFFAIROUX
Kahina ANDRADE
François DONCOEUR
Elsa DOUMENS
Sylvie GERARD
Claude MASSE
Jean-Luc ROCUET (Secours Catholique)

Pour toute question d'aide à caractère social, vous pouvez contacter : La mairie au 01 39 07 16 70 ou par courriel à l'adresse : ccas@mairieleslogesenjosas.fr

Les aides du CCAS

Aide ménagère à domicile

Le CCAS a mis en place un service d'aides ménagères, destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés pour effectuer certaines tâches de la vie quotidienne : ménage, lessive, repassage ...

Bénéficiaires

Le service s'adresse :

- aux personnes de plus de 65 ans sur présentation d'un certificat médical renouvelable au moins une fois par an.
- aux personnes momentanément en difficulté sur présentation d'un certificat médical, après étude des besoins et dans la mesure des disponibilités du service.

Organisation

Les aides ménagères effectuent des vacations au domicile des personnes les lundi, mardi, jeudi, vendredi aux heures ouvrables, sauf les jours fériés.

Les jours et horaires d'intervention sont convenus entre le service et le bénéficiaire, en fonction des possibilités du service.

Les personnes sont averties par courrier, par e-mail ou par téléphone de tout changement.

- Le service est mis en place après une visite à domicile.

Avec une priorité pour les personnes seules et aux ressources limitées.

Facturation

Les factures sont émises par le CCAS, tous les mois, à la charge des bénéficiaires.

Accompagnement pour vos courses

Le vendredi matin, pour se rendre à Intermarché (Buc), un agent du service CCAS accompagne, avec le véhicule de la commune, dans la mesure des places disponibles, les aînés ou toute personne rencontrant temporairement des difficultés de déplacement.



Téléassistance

Un terminal de téléassistance installé à domicile, permet, à partir d'une simple pression sur un déclencheur portatif étanche (médaillon ou montre), d'entrer en contact avec une centrale d'écoute et d'assistance qui apporte aide et réconfort. Le médaillon ou la montre ont une portée suffisante pour déclencher un appel de toutes les pièces de votre domicile ou de son environnement immédiat (cour, jardin ...).



Personnes concernées:

- personnes âgées de 60 ans et plus
- personnes handicapées
- personnes sortant d'une hospitalisation

Prise en charge financière par le conseil départemental et le CCAS.

Une extension payante de l'abonnement permet une localisation de l'abonné à l'extérieur de son domicile.

Pour la mise en place du service, contactez le CCAS au 01 39 07 16 70.

Les aides du CCAS

Accompagnement des personnes âgées isolées: opérations YES



Le Conseil départemental propose par l'intermédiaire du PAT (Pôle Autonomie Territorial) le **dispositif YES** tout au long de l'année afin de lutter contre la solitude des personnes âgées pendant l'été. Des étudiants recrutés par le Conseil Départemental reçoivent une formation adaptée à leur mission et se rendent à domicile sous la responsabilité d'un professionnel du domaine social, pour des visites de convivialité, occasion de conversations, jeux de société, promenades.

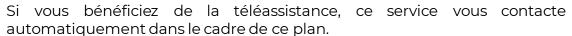
Pour bénéficier de ce service : inscription en début d'année.

Ces visites permettent aussi l'établissement de nouvelles relations intergénérationnelles.

Plan d'urgence (canicule, froid, Covid)

Vous êtes une personne âgée de + 65 ans, de + 60 ans reconnue inapte au travail, handicapée.

Inscrivez-vous par le biais du formulaire disponible en mairie ou par le site internet sur le registre de la mairie ouvert pour bénéficier d'une aide en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.





Assistante sociale mise à disposition par le Conseil Départemental des Yvelines

Secteur d'Action Sociale

Madame LE SOUDER, tél. 01 39 66 35 31 50

Rue Remilly, 78000 Versailles Secrétariat : Tél. 01 61 31 20 79

Les services sociaux ont pour but de vous aider si vous rencontrez des problèmes financiers ou de logement.

N'hésitez pas à les contacter sans attendre que votre situation ne se dégrade trop.

Le pôle Autonomie Territorial (PAT)

Le pôle autonomie territorial, centre d'information et de coordination mis en place par le conseil départemental, s'adresse aux personnes de plus de 60 ans.

Il a pour but d'organiser ou d'aider au maintien à domicile des personnes âgées en effectuant une évaluation des besoins, en les orientant vers des professionnels et en les informant sur les aides financières possibles.

Pôle Autonomie Territorial

18 avenue Dutartre, 78150 LE CHESNAY Tél: 01 30 83 60 00

grandversailles@mda.vvelines.fr

Service de soins infirmiers à domicile

Si vous avez besoin de soins infirmiers, le S.S.I.A.D intervient auprès de toute personne âgée de 60 ans, malade ou dépendante, pour l'aider à se maintenir dans son cadre de vie dans les meilleures conditions possibles, pour prévenir et retarder les hospitalisations.

Documentation en Mairie.



Les aides financières du CCAS

Le CCAS propose également des aides aux personnes à faibles revenus. Pour toutes ces aides, un dossier est à remplir et à remettre en mairie pour étude.

Pour préserver la confidentialité des échanges, nous vous recevons sur rendez-vous si besoin.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous, soit à l'accueil de la mairie, soit par mail à l'adresse : <u>ccas@mairieleslogesenjosas.fr</u>

Allocation énergie

Une aide au paiement des factures d'énergie peut être attribuée.

Loisirs des enfants

Les familles dont le quotient familial est inférieur à 1200 € peuvent recevoir une aide pour financer une activité sportive, culturelle, ou de loisirs (par exemple, fréquentation de l'ALSH "l'arbre à souhaits" vacances).

Dispositif Eau Solidaire

Le contrat de délégation de service public du SEDIF (syndicat des eaux d'Ile de France) prévoit une enveloppe pour financer le programme Eau Solidaire.

Aide personnelle

En cas de difficultés passagères ou pour faire face à un événement imprévu, après avoir rencontré l'assistante sociale de secteur, une demande d'aide peut être formulée auprès du CCAS de la commune, par celle-ci. Le dossier sera examiné lors d'une réunion du conseil d'administration qui prendra la décision.

Autres aides possibles

N'oubliez que vos mutuelles et vos caisses de retraite proposent une large gamme d'aides de toutes sortes.

N'hésitez pas à les contacter!

Les animations proposées par le CCAS

Les après-midi jeux - goûter des seniors

Une fois par mois, **les mardis après-midi**, à la maison des associations, les membres du CCAS accueillent les seniors qui souhaitent échanger, partager, ou pratiquer un jeu de société (belote, scrabble, dominos ou autres..).

Un goûter termine la journée autour des gourmandises apportées par les participants ou offertes par le CCAS.

Des animations peuvent également être proposées par tout logeois souhaitant partager une expérience, une passion, un voyage....



Lieu : Maison des Associations, 4 rue de la Poste, 14h30-17h30 Les dates des goûters sont mentionnées dans l'agenda de la mairie

Le repas de Madame le Maire

Chaque année, le traditionnel repas de Madame le Maire propose aux personnes de 70 ans et plus, de se retrouver pour partager un moment de convivialité.

Un panier gourmand est proposé à ceux qui ne peuvent participer à cette journée.

Pour les modalités d'inscription et d'organisation, chaque participant est contacté par courrier.

La «Semaine Bleue»

Organisée chaque année en octobre, la Semaine Bleue est un événement national dédié aux retraités et personnes âgées. Des manifestations locales tournées vers les seniors ont lieu dans toute la France, représentant à la fois un moment privilégié d'échanges intergénérationnels et de vie associative.

Le CCAS vous propose un programme d'animations spécifiques pour cette Semaine Bleue.

Gymnastique douce pour tous

Ces séances permettent d'entretenir la santé, d'améliorer sa condition physique et de conserver le plus longtemps possible son équilibre.

Tous les lundis de 16h30 à 17h30, sauf pendant les vacances scolaires.

Inscription en mairie

Lieu: salle d'activités, 1 rue des Haies.

Cotisation 2022-2023:

- 105 € pour les Logeois
- 150 € pour les personnes hors commune

Début des cours: lundi 5 septembre 2022



Ateliers PRIF

Occasionnellement, par l'intermédiaire de la PRIF (Prévention Retraite Île-de-France), d'autres ateliers pourront vous être proposés par le CCAS.

D'autres activités vous sont proposées par les associations dans le guide pratique de la commune "Les loges en Josas".